

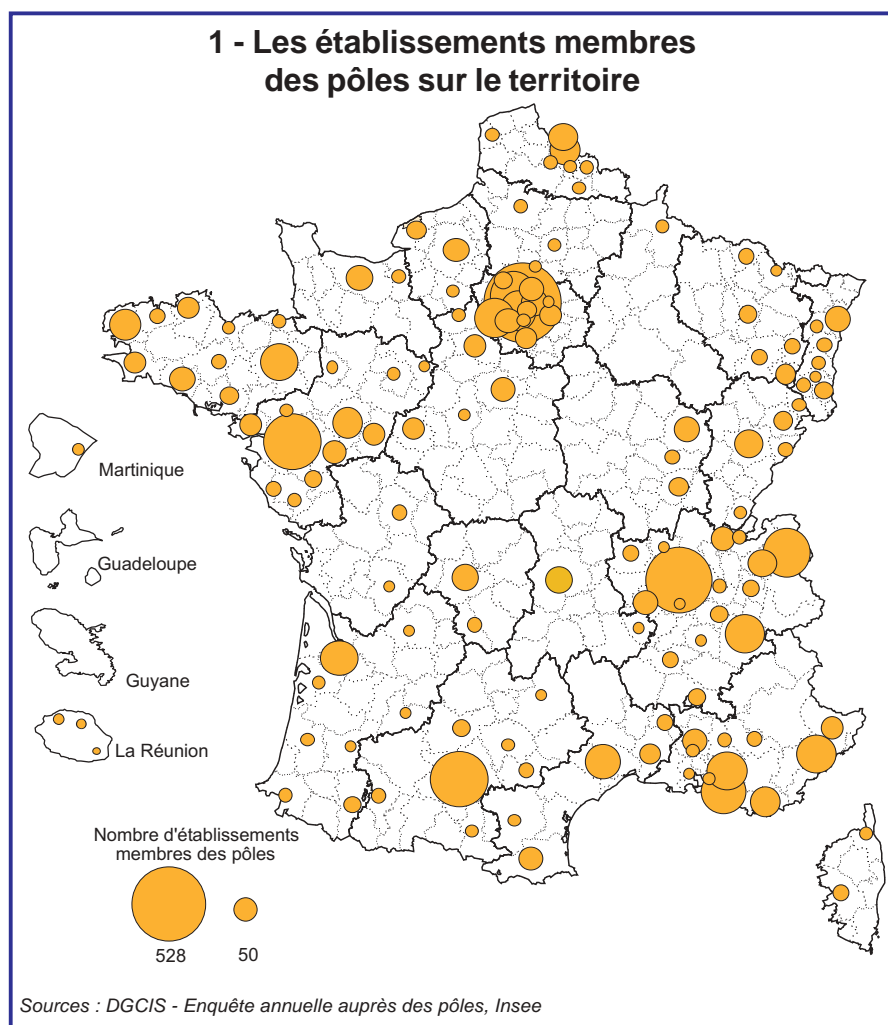
En 2008, les pôles de compétitivité ont poursuivi leur expansion

Selon l'enquête annuelle de la DGCIS auprès des pôles de compétitivité, environ 6 800 établissements d'entreprises étaient membres d'au moins un pôle de compétitivité fin 2008, contre 5 900 fin 2007. Les nouveaux adhérents sont principalement des établissements de PME. Ainsi, 83 % des entreprises impliquées dans des pôles sont des PME, 14 % des ETI et 3 % des grandes entreprises.

1 900 projets de R&D collaboratifs ont été labellisés par les pôles en 2008. Ces projets, qui s'étalent sur plusieurs années, mobilisent chacun en moyenne un budget de 1,7 million d'euros et l'équivalent d'une année à plein temps d'une quinzaine de chercheurs ou d'ingénieurs chercheurs. En 2008, l'État, les collectivités territoriales et les agences ont financé plus de 1 250 projets de R&D pour un montant global de 940 millions d'euros.

Lancée fin 2004, la politique des pôles de compétitivité est devenue effective en juillet 2005 avec la labellisation de 67 pôles par le comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires. En juillet 2007, cinq nouveaux pôles ont été labellisés. Ainsi, en comptant les nouveaux pôles et la fusion de pôles déjà labellisés, il y avait 71 pôles de compétitivité fin 2008, dont 7 pôles « mondiaux » et 10 « à vocation mondiale ».

L'objectif de cette politique est d'accroître la compétitivité de l'économie nationale en mobilisant sur la base territoriale les trois acteurs clés de l'innovation - entreprises, centres de recherche publics et privés et organismes de formation - autour d'une stratégie commune de dévelop-



pement et de projets collaboratifs à fort contenu en valeur ajoutée et en innovation.

6 826 établissements d'entreprises étaient membres d'au moins un pôle de compétitivité fin 2008, contre 5 879 fin 2007. Ces 6 826 établissements (*carte 1*) employaient 813 000 salariés, dont 276 000 cadres ou professions intellectuelles supérieures, au 31 décembre 2007. Ils représentaient 3,5 % de l'emploi salarié total. Plus de sept personnes sur dix étaient employées dans l'industrie, 10 % dans le

secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et 6 % dans l'information et la communication. Les pôles sont davantage présents dans les secteurs industriels à haute intensité technologique et dans les services à forte intensité de connaissance. Les établissements membres des pôles couvrent ainsi près de 80 % de l'emploi dans l'aéronautique, 40 % dans la fabrication de produits électroniques, informatiques et optiques et plus d'un quart dans la construction automobile. Les pôles

1 - Effectifs salariés⁽¹⁾ des établissements membres des pôles par région

Régions	Part de la région dans les effectifs salariés des établissements membres des pôles (en %)		Part des établissements membres des pôles dans les effectifs salariés de la région (en %)					
	Ensemble des salariés	dont cadres	Industrie		Autres secteurs marchands		Ensemble (y compris administration)	
			Ensemble des salariés	dont cadres	Ensemble des salariés	dont cadres	Ensemble des salariés	dont cadres
Île-de-France	30,5	48,1	18,8	32,4	3,8	8,0	4,6	8,8
Rhône-Alpes	11,0	9,0	13,3	21,9	1,6	5,4	3,9	6,4
Nord - Pas-de-Calais	6,6	4,2	16,6	25,4	1,8	7,3	4,0	5,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,6	8,9	18,4	38,6	1,8	8,6	3,3	9,5
Midi-Pyrénées	6,5	8,5	25,7	58,4	2,7	11,9	5,5	13,9
Pays de la Loire	5,6	2,7	12,6	19,6	1,7	4,4	3,7	4,5
Bretagne	5,0	3,6	16,9	33,2	1,6	7,0	3,9	6,8
Aquitaine	3,5	2,5	17,0	35,9	0,3	1,2	2,7	4,6
Franche-Comté	3,4	1,4	26,5	36,5	0,4	1,2	7,2	7,4
Alsace	3,0	1,6	13,0	16,8	1,1	3,4	3,6	4,2
Lorraine	2,9	0,9	14,5	15,7	0,5	1,9	3,2	2,5
Centre	2,6	1,3	9,9	14,3	0,6	1,5	2,5	3,1
Languedoc-Roussillon	2,0	2,0	9,6	25,4	1,6	6,1	2,1	4,9
Bourgogne	1,9	0,8	8,3	14,2	0,4	1,1	2,8	3,2
Auvergne	1,7	0,7	13,5	19,0	0,8	3,1	3,2	3,5
Basse-Normandie	1,6	0,9	10,3	13,8	1,3	6,2	2,8	3,9
Haute-Normandie	1,6	1,1	6,6	12,9	1,2	3,6	2,1	3,5
Picardie	1,1	0,4	6,5	8,7	0,2	0,5	1,5	1,3
Champagne-Ardenne	1,0	0,3	7,2	7,3	0,4	1,2	1,8	1,5
Poitou-Charentes	0,9	0,6	5,8	12,0	0,4	2,6	1,3	2,4
Limousin	0,8	0,4	15,9	28,4	0,1	0,6	2,8	3,4
La Réunion	0,1	0,0	4,6	7,1	0,3	0,6	0,6	0,4
Corse	0,0	0,0	1,3	2,8	0,4	0,4	0,3	0,2
Martinique	0,0	0,0	0,5	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble	100,0	100,0	14,3	27,2	1,9	6,6	3,5	6,8

(1) Effectifs au 31/12/2007

Sources : DGCIS - Enquête annuelle auprès des pôles, Insee

regroupent aussi beaucoup d'établissements dans l'informatique, souvent de petite taille. Certaines industries traditionnellement moins orientées vers la R & D (agro-alimentaire et textile, par exemple) sont néanmoins représentées dans les pôles.

L'emploi salarié des établissements membres des pôles n'est pas réparti sur le territoire comme l'ensemble des emplois de l'économie (tableau 1). En effet, d'une région à une autre, sa part dans l'emploi varie fortement autour de sa moyenne nationale de 3,5 % (y compris administration). Elle est particulièrement faible dans les DOM, en Corse, en Poitou-Charentes, en Picardie et en Champagne-Ardenne. Les pôles ont au contraire un poids important dans l'emploi salarié des régions Midi-Pyrénées et Franche-Comté.

Les pôles regroupent une part très importante de l'emploi industriel dans certaines régions. Ainsi, en Franche-Comté et en Midi-Pyrénées, plus du quart de l'emploi industriel se trouve dans des établissements membres des pôles (carte 2).

Dans les grandes régions (Île-de-France, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes), le poids des emplois de services dans les pôles est relativement important.

■ Des pôles de taille très variable

La taille des pôles varie de 17 à plus de 300 établissements membres et, en termes de salariés, d'un millier à 65 000 (SISTEM@TIC Paris-Région, Aérospace Valley). Les pôles

les plus importants en termes d'effectifs salariés des établissements membres sont spécialisés dans les secteurs du transport ou de l'aéronautique, ainsi que dans les technologies de l'information et de la communication. *A contrario*, les plus petits ont principalement pour thématiques l'agroalimentaire, les biotechnologies, la pharmacie, la santé et la nutrition.

Pour une cinquantaine de pôles, le nombre d'établissements membres a fortement augmenté en 2008 ; il est resté stable pour une dizaine d'entre eux. Par contre, il a diminué dans une dizaine de pôles, notamment dans ceux qui se sont réorganisés à la suite de l'évaluation effectuée en 2007.

■ Les PME contribuent à l'expansion des pôles de compétitivité

En 2008, 1 522 établissements d'entreprises ont nouvellement adhéré aux pôles et 575 établissements n'ont pas renouvelé leur adhésion. Globalement, le nombre d'établissements membres des pôles a augmenté de 947 unités. Les nouveaux adhérents sont pour 80 % des établissements de PME, pour 11 % des établissements d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) et pour 9 % des établissements de grandes entreprises. Cependant certaines de ces grandes entreprises ou ETI étaient déjà impliquées dans des pôles par l'intermédiaire d'autres établissements. Ainsi, les entreprises nouvellement impliquées dans un pôle en 2008 sont très majoritairement

des PME (90 % sont des PME, 9 % des ETI et 1 % des grandes entreprises).

Globalement, en 2008, 83 % des entreprises ayant au moins un établissement membre d'un pôle étaient des PME, 14 % des ETI et 3 % des grandes entreprises (contre respectivement 81 %, 16 % et 3 % en 2007). Comme les grandes entreprises sont souvent impliquées dans plusieurs pôles, cette répartition est différente en termes d'établissements. Sur l'ensemble des établissements membres des pôles en 2008, 67 % étaient des établissements de PME, 18 % des établissements d'ETI et 11 % des établissements de grandes entreprises.

Les établissements des ETI membres des pôles, sont très majoritairement industriels (63 % des établissements), contre la moitié (51 %) pour les grandes entreprises. Les établissements des PME membres des pôles produisent dans des secteurs plus diversifiés : 37 % de ces établissements appartiennent à l'industrie manufacturière, 29 % aux secteurs des services scientifiques et techniques (recherche et développement, informatique, conseil) et 17 % au commerce, transport et restauration.

■ Un établissement membre sur trois est contrôlé par un groupe international

Les groupes internationaux sont particulièrement impliqués dans les pôles de compétitivité. En 2008, 528 groupes étrangers contrôlaient 754 établissements membres des pôles. 22 % des effectifs salariés des

établissements membres des pôles étaient contrôlés par un groupe étranger. Globalement, un groupe étranger sur quinze contrôlant une entreprise en France est présent dans un pôle de compétitivité.

De plus, 527 groupes français internationalisés (ayant une filiale à l'étranger) ont un établissement membre d'un pôle. Les 1 522 établissements contrôlés par ces groupes emploient 60 % des effectifs salariés des établissements membres d'un pôle. Globalement, un groupe français internationalisé sur cinq est présent dans un pôle de compétitivité.

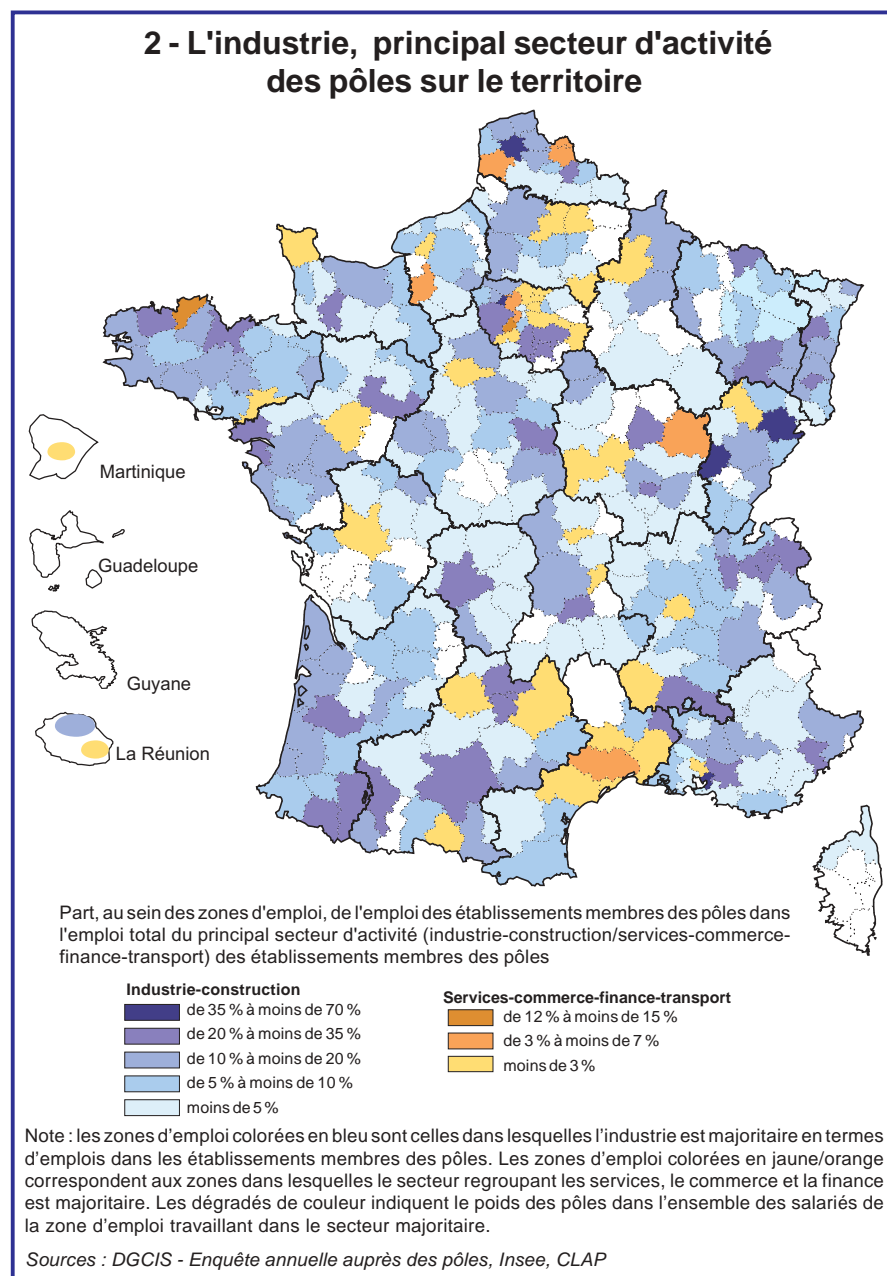
Ainsi un établissement sur trois, membre d'un pôle, était contrôlé par un groupe international, soit 82 % des effectifs salariés des pôles.

Un projet de R&D labellisé par un pôle représente en moyenne un budget de 1,7 million d'euros

Les pôles de compétitivité ont pour vocation de faire travailler en synergie entreprises et laboratoires de recherche sur des projets innovants de R&D collaboratifs. En 2008, près de 1 900 projets ont été labellisés par les pôles. La réussite de ces projets nécessite des moyens importants. Ainsi, le budget prévisionnel d'un projet est en moyenne de plus de 1,7 million d'euros, financé à 60 % par les entreprises privées et 40 % par les laboratoires publics. Ces projets, qui s'étalent sur plusieurs années, requièrent en moyenne une année de travail à plein temps d'une quinzaine de chercheurs ou d'ingénieurs chercheurs.

Le financement des projets de R&D des pôles de compétitivité

Compte tenu des moyens financiers importants requis par les projets de R&D collaboratifs des pôles, l'État a mis en place des aides des ministères et des agences (essentiellement pour la recherche et développement et pour l'innovation) et des exonérations fiscales.



Les financements ministériels (agriculture, aménagement du territoire, aviation civile, défense, industrie et santé) ont été regroupés dans un fonds unique interministériel (FUI) (tableau 2), doté de 830 millions d'euros sur trois ans (2006-2008). Une procédure unique d'instruction

et de décision a été mise en place, reposant sur deux appels à projets par an. Entre début 2006 et fin 2008, 535 projets ont été retenus, pour un financement de 683 millions d'euros.

Les intentions de financement du FUI sur les deux appels à projets de 2008 s'élevaient à 256 millions d'euros en faveur

2 - Les intentions de financement public des projets de R&D des pôles de compétitivité

	Intentions de financement en 2008			Intentions de financement (cumul 2006-2008)		
	Nombre de projets	Montant des aides (en k€)	Moyenne des aides par projet (en k€)	Nombre de projets	Montant des aides (en k€)	Moyenne des aides par projet (en k€)
Fonds unique interministériel (FUI)	222	255 955	1 153	535	683 282	1 277
Collectivités territoriales	381	228 719	600	n.d.	n.d.	n.d.
Projets retenus par le FUI	209	152 234	728	n.d.	381 095	n.d.
Autres projets	172	76 486	445	n.d.	n.d.	n.d.
OSÉO (y c. projets de l'ex-All)	518	186 215	359	1 638	723 784	442
Programme AI	513	76 815	150	1 623	272 484	168
All puis programme ISI	5	109 400	21 880	15	451 300	30 087
Agence nationale de la recherche	234	177 719	759	761	546 311	718
Fonds européens	110	94 224	857	n.d.	n.d.	n.d.

Sources : DGCIS - Enquête annuelle auprès des pôles, OSÉO, ANR

de 222 projets, après 239 millions d'euros pour 170 projets en 2007. Les sept pôles mondiaux concentraient un tiers des financements du FUI en 2008. Cette concentration est moindre que les années précédentes, où près de 50 % des financements du FUI allaient à des projets des pôles mondiaux. Les dix pôles à vocation mondiale recueillaient près du quart des financements. Les 55 pôles nationaux récoltaient le double des aides obtenues en 2007 (141 millions d'euros en 2008 contre 72 millions d'euros en 2007).

En 2008, les collectivités territoriales ont émis l'intention de cofinancer les projets retenus dans le cadre du FUI à hauteur de 152 millions d'euros au total, après 125 millions d'euros en 2007. De plus, les collectivités territoriales financent des projets en dehors des appels à projets du FUI, soit 172 projets pour un montant global de 76 millions d'euros. Ainsi, en 2008, les collectivités territoriales ont financé 381 projets pour un montant de 229 millions d'euros.

Enfin, les financements sont répartis relativement également entre les différents types de bénéficiaires. Ainsi, 40 % des aides publiques sont revenues aux laboratoires, 30 % aux PME, 28 % aux autres entreprises, et 2 % aux organismes de formation.

■ Guillaume Wemelbeke

L'enquête de la DGCIS auprès des pôles de compétitivité

Les établissements d'entreprises membres des pôles de compétitivité fin 2008 ont été recensés au cours du premier semestre 2009, dans le cadre de l'enquête annuelle réalisée auprès des structures de gouvernance des pôles par la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. Ces listes d'établissements ont été enrichies (effectifs salariés, appartenance à un groupe, exportation, etc.) par appariement à plusieurs bases de données statistiques de l'Insee.

Méthodologie

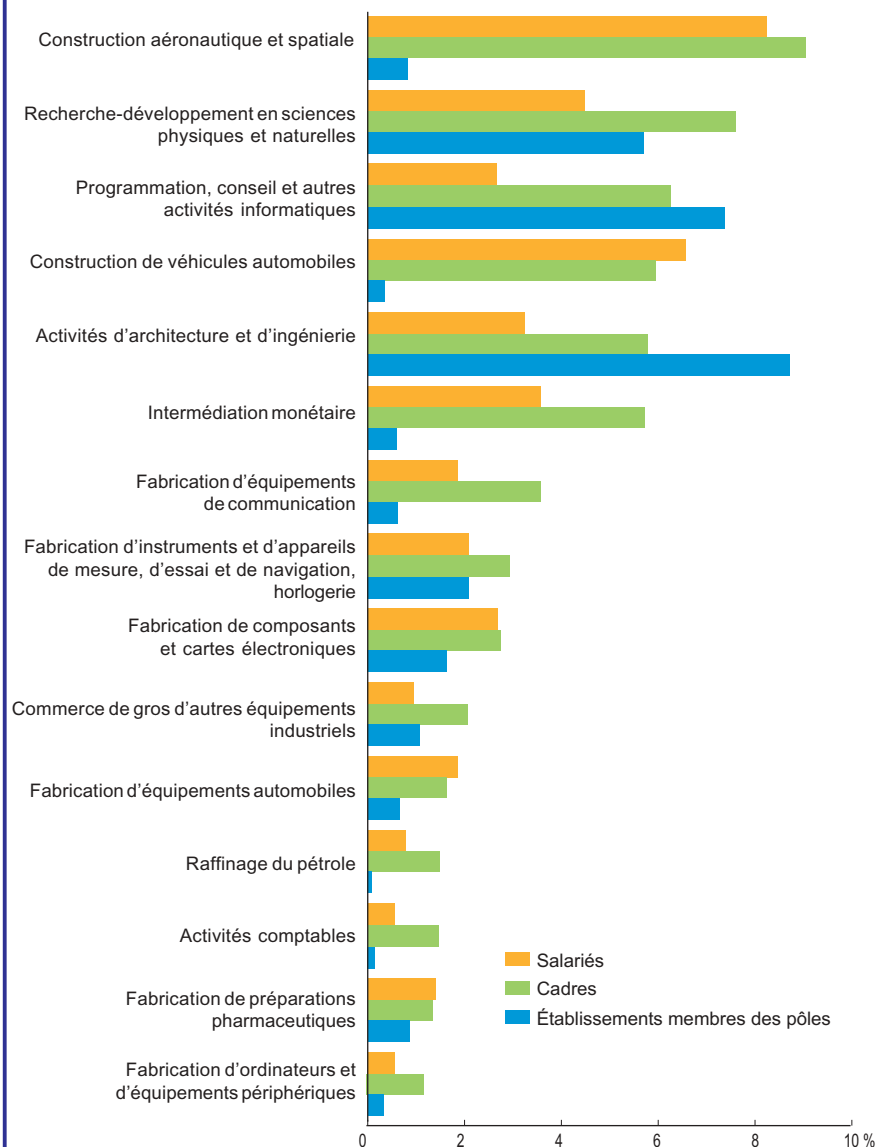
Dans cette étude, l'activité d'un salarié est l'activité principale de l'établissement qui l'emploie. La « taille » d'un pôle est mesurée par l'effectif salarié total de ses établissements membres. Cependant, tous les salariés des établissements membres des pôles ne travaillent pas forcément sur les projets.

Dans cette étude, l'entreprise correspond, soit à une société indépendante, soit à un groupe de société, l'une - la tête - contrôlant les autres, ses filiales.

Une PME est ici définie comme une entreprise employant moins de 250 salariés, ayant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros ou un total au bilan de moins de 43 millions d'euros.

Une ETI est ici définie comme une entreprise employant moins de 5000 salariés, ayant un chiffre d'affaires de moins de 1,5 milliard d'euros ou un total au bilan de moins de 2 milliards d'euros, et qui n'est pas une PME.

3 - Les quinze premières activités des établissements membres des pôles de compétitivité (classées par nombre de cadres)



Note : le secteur de la construction aéronautique et spatiale emploie 8 % des salariés des établissements membres des pôles, 9 % des cadres et représente 1 % des établissements membres des pôles.
Sources : DGCIS - Enquête annuelle auprès des pôles, Insee

Voir aussi

Le tableau de bord des pôles de compétitivité : rubrique pôle de compétitivité sur <http://www.competitivite.gouv.fr> (mise à jour à partir de l'enquête 2008 en décembre)

Directeur de la publication
Luc Rousseau

Rédacteur en chef
François Magnien
Secrétaire de rédaction
Nicole Merle-Lamoot
Composition par PAO
Brigitte Baroin

Direction générale de la compétitivité,
de l'industrie et des services

N° ISSN : 1241-1515